

À St Etienne le 14 février 2025

À Madame la Ministre de l'Education Nationale,
À Monsieur le Recteur de l'Académie de Lyon,
À Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Loire,

Objet : Classes non-remplacées dans les écoles de la Loire - URGENT

Madame la Ministre,
Monsieur le Recteur,
Monsieur le Directeur Académique,

La FSU-SNUipp 42 a conduit une enquête auprès de la profession du 7 au 11 février 2025, visant à quantifier quotidiennement le nombre de classes non remplacées. Entre 56 et 75% des écoles ont accédé à l'enquête.

Ces journées d'absences non-remplacées ont de lourdes conséquences : elles portent préjudice aux élèves, à leurs familles, aux personnels, aux classes, au fonctionnement de l'école dans son ensemble. Elles dégradent les conditions de travail et d'étude de toutes et tous. Elles nuisent à l'image du service public.

Les résultats de l'enquête de la FSU-SNUipp de la Loire sont accablants

Entre 56 et 60 % des écoles du département ont accédé à notre enquête. La réalité des non-remplacements est donc supérieure aux résultats bruts de l'enquête. *Vous trouverez en italique les résultats pondérés statistiquement (calculés sur la base des méthodes utilisées par les instituts de sondage)*

Judi 6 février 2025 : 55 classes non remplacées dans 44 écoles

Estimations pondérées : 95 classes non-remplacées dans 76 écoles

Vendredi 7 février 2025 : 79 classes non-remplacées dans 60 écoles

Estimations pondérées : 140 classes non-remplacées dans 106 écoles

Lundi 10 février 2025 : 77 classes non remplacées dans 59 écoles

Estimations pondérées : 130 classes non-remplacées dans 100 écoles

Mardi 11 février 2025 : 82 classes non remplacées dans 67 écoles

Estimations pondérées : 136 classes non-remplacées 112 écoles

22 classes déclarées sans remplacement depuis plus d'une semaine

Estimation pondérée : 37 classes (soit 1.38%) non remplacée pendant plus d'une semaine

26 % des écoles de la Loire déclarées impactées par le non remplacement

La FSU-SNUipp 42 demande :

- 1- La communication transparente de tous les chiffres concernant la gestion des remplacements : nombre d'absences en fonction de leurs motifs, nombre de remplacements effectués, nombre de classes non remplacées.** Cette problématique majeure doit faire l'objet d'un suivi rigoureux sur la base de constats chiffrés permettant d'en mesurer l'évolution.
- 2- La mise en place d'un groupe de travail départemental relatif à l'organisation du service de remplacement.** Au regard de l'ampleur constatée du problème, l'institution se doit d'apporter des solutions et d'en rendre compte en toute transparence.
- 3- La création de postes de titulaires remplaçants en nombre suffisant pour couvrir tous les remplacements dès la rentrée.** 14 postes de remplaçants ont été créés pour l'année prochaine (ce que nous saluons). Mais cet effort est trop insuffisant au regard des chiffres du département : il y a 322 remplaçants pour 3600 professeurs des écoles et 2650 classes. Les postes créés ne changeront pas drastiquement la situation actuelle. **Des circonscriptions ont envoyé un mail aux équipes d'école en demandant de cibler les élèves qui auraient particulièrement subis les conséquences des non-remplacements, ces élèves seraient alors orientés vers les APC ou les stages de réussite lors des vacances. Voilà le genre de fausses solutions qui n'est pas envisageable. Nos élèves pâtissent déjà d'un manque de service public et ils devraient en plus revenir pendant les vacances ou sur les temps d'APC. Et pour les enseignants ? C'est la double peine, nous récupérons les élèves dans nos classes, en cas d'absence d'un collègue, et il faudrait encore venir pendant les vacances pour pallier les manques.** Des solutions de long terme doivent être trouvées au plan budgétaire afin de garantir la continuité et la qualité du service public.

La FSU-SNUipp, avec la profession, reste pleinement mobilisé-es.

Dans l'attente de vos indispensables réponses, veuillez croire, Madame la Ministre, Monsieur le Recteur, Monsieur l'Inspecteur, en notre profond attachement au service public d'Education Nationale.

*Marianne Denis, Yves Bornard,
Co-secrétaires départementaux de la FSU-SNUipp 42*